

## **MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC (avenant) N° 1 AU MARCHÉ N° 5 DU 20 DÉCEMBRE 2023**

**Relatif à Fourniture de repas en liaison froide à l'attention des personnes âgées de plus de 60 ans, handicapés et/ou dont l'état de santé est momentanément déficient, résident sur la Commune de Lons**

### Article 1

Le présent avenant n°1 a pour objet, dans le cadre de la filière des emballages professionnelles, de prendre en compte une nouvelle contribution issue des dispositions légales et réglementaires intégrées dans le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants).

Cette contribution exigée au titre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), a pour objectif de financer la collecte, le tri, la gestion et la revalorisation des déchets.

Son montant de 0,04 € HT sur le repas, sera répercuté de manière distincte des prix du marché et apparaîtra conformément à la réglementation, en pied de facture.

Cette contribution sera reversée dans son intégralité par l'entreprise titulaire du marché à l'éco-organisme CITEO PRO auquel elle a adhéré.

### Article 2

Les autres clauses contractuelles du marché susvisé demeurent inchangées.

Fait à Lons, le

Accepté à Lons, le 04/09/2025

Le Prestataire

Le Président du CCAS

Nicolas PATRIARCHE

